

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 26

présenté par

M. Lachaud, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, Mme Fiat, M. Corbière, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 23 par la phrase suivante :

« L'évolution du pouvoir turc tant à l'intérieur qu'à l'extérieur est également un motif d'inquiétudes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport annexé présente une vision biaisée de la menace que constitue la réémergence des États puissances. Il paraît dangereux que la France, pour des raisons idéologiques, concentre exclusivement son attention sur la Chine et la Russie, puissances avec lesquelles elle doit dialoguer, et occulte l'évolution inquiétante de la Turquie de Monsieur Erdogan - qui s'est d'ailleurs accélérée depuis l'écriture de la Revue stratégique. La réaction du pouvoir à la tentative de coup d'État de 2016 montre une dangereuse indifférence au droit. De même, l'attitude conciliante avec Daesh et l'offensive contre le bastion kurde d'Afrin, de la part d'un État allié, puisque membre de l'OTAN, posent de sérieuses questions. Cet amendement vise à ne pas les dissimuler.